

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

**Séance du 19 décembre 2019 – 18 heures**

N° 126/19

Date de convocation : 13/12/2019

Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Gérard CHAMPANGE**

**Objet : ENVIRONNEMENT : RANDONNEE : MISE EN ŒUVRE DU  
SCHEMA DIRECTEUR : LIAISON VAL DE CHAISE UGINE**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ  
Roland BLAMPEY  
Nicolas BLANCHARD  
Sylviane REY

Paul CARRIER  
Jacky GUENAN  
Hervé BOURNE  
Philippe PRUD'HOMME

Michel COUTIN  
Ulrich GAGNERON  
Marc LLEDO  
Gérard CHAMPANGE

MEMBRES EXCUSES

Marcel CATTANEO  
Pouvoir à Jacky GUENAN

Le vice-président en charge de l'environnement expose que le schéma directeur de la Randonnée approuvé par délibération N°62-18 du 13 Avril 2018 de la CCCLA et par le Conseil Départemental de Haute-Savoie le 1er Avril 2019, prévoit pour 2020 la réalisation (création – balisage et entretien) d'une liaison pédestre et VTT-VTC entre le Plan d'eau de Marlens et Ugine. (*Délibération N°104-19 Environnement - Schéma Directeur de la Randonnée - CD74 - Mise en œuvre des actions programmées pour 2020*)

Le projet étudié emprunte deux chemins ruraux situés en rive droite de la Chaise dont la connexion nécessite de traverser des propriétés privées.

Les propriétaires ont été saisi par courrier et une convention d'autorisation de passage leur a été proposée.

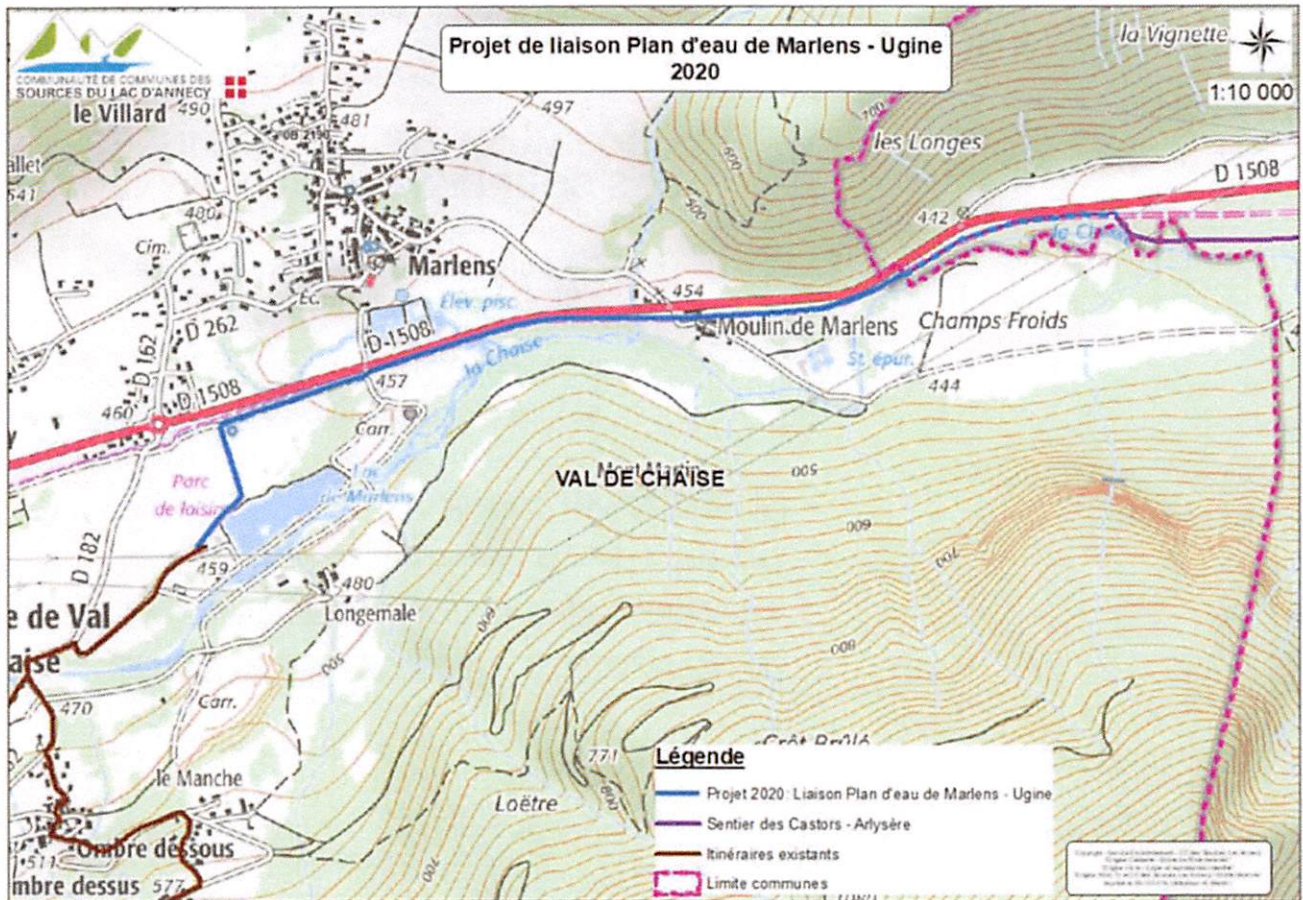
Un certain nombre d'entre eux ont refusé de signer ladite convention au motifs de :

- passage « abusif » de véhicules à moteurs qui dégradent leurs propriétés et les cultures de l'exploitant agricole,
- d'ouvertures des parcs à vaches et non refermés qui entraînent la divagation des animaux. (A noter, que l'agriculteur parque un taureau qui pourrait poser des problèmes de cohabitation avec les randonneurs !

D'autre part et en synchronisation avec les services d'Arlysère, il s'avère que la liaison projetée coté Savoie se trouve confrontée au même type de situation de blocage sur propriété privée : le « sentier des Castors » ressortira lui aussi sur la voie verte.

Aussi – et après concertation avec Monsieur le Maire de Val de Chaise et Monsieur François Mermier – agriculteur et représentant des propriétaires des terrains dont il s'agit ; il est proposé de modifier le tracé initial – dans l'attente de la mise en œuvre d'une solution pérenne en rive droite de la Chaise. La solution définitive sera plus agréable pour le randonneur, et répondra aux doléances des propriétaires qui ne sont pas opposés sur le principe de ce projet.

Ainsi le tracé retenu est celui qui part du Plan d'eau de Marlens et rejoint la voie verte jusqu'à la limite Val de Chaise/Ugine tel que matérialisé dans la carte ci-après.



Il est précisé que cette proposition d'itinéraire, bien que ne correspondant aux critères techniques requis, nécessaires à une aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie (part de goudron trop importante), ce dernier sera néanmoins financé à 50% (mobilier, pose, entretien) car s'agissant d'une connexion permettant d'assurer la continuité entre deux territoires.

Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Bureau communautaire de valider la modification de tracé et d'autoriser le président à

- Créer ladite liaison entre le plan d'eau de Marlens et la voie verte, jusqu'à la limite avec la commune d'Ugine.
- Financer le matériel de balisage et sa pose.
- Solliciter les aides qui pourraient être obtenues auprès des organismes financeurs (dont le Conseil Départemental de Haute-Savoie)
- Étudier dans un second temps une solution pérenne en collaboration avec le Maire de Val de Chaise, les propriétaires privés et les exploitants agricoles, pour créer un sentier de randonnée qui relie Longemale au chemin rural des Pittières.

**Après délibération, à l'unanimité, le bureau valide la modification de tracé et autorise le président à :**

- Créer ladite liaison entre le plan d'eau de Marlens et la voie verte, jusqu'à la limite avec la commune d'Ugine.
- Financer le matériel de balisage et sa pose.
- Solliciter les aides qui pourraient être obtenues auprès des organismes financeurs (dont le Conseil Départemental de Haute-Savoie)

- Étudier dans un second temps une solution pérenne en collaboration avec le Maire de Val de Chaise, les propriétaires privés et les exploitants agricoles, pour créer un sentier de randonnée qui relie Longemalle au chemin rural des Pittières.

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Abstention :

Contre :

0

0

Exprimés : 13

Délibération rendue exécutoire le

Affichage le

Copie(s) interne(s) :

- ENVIRONNEMENT (O.PELLISSIER)

FAVERGES-SEYTHENEX, le  
Le Président  
Michel COUTIN

20 DEC. 2019



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*